

**Appel à candidatures :**

**Année de campagne :** 2018  
**N° appel à candidatures :** STAPS 1  
**Publication :** 24/05/2018  
**Etablissement :** UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
**Lieu d'exercice des fonctions :** UFR STAPS  
Aubière - Vichy  
63178  
**Section1 :** 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives  
**Composante/UFR :** UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives  
**Laboratoire 1 :** EA3533(200114808W)-Laboratoire des Adaptations ...  
**Quotité du support :** Temps plein  
**Etat du support :** Vacant  
**Date d'ouverture des candidatures :** 24/05/2018  
**Date de clôture des candidatures :** 06/06/2018, 16:00 heures (heure de Paris)  
**Date de dernière mise à jour :** 23/05/2018

**Contacts et adresses correspondance :**

**Contact pédagogique et scientifique :** Vincent MARTIN  
vincent.martin@uca.fr  
**Contact administratif:** CAROLE LECAMUS  
**N° de téléphone:** 04.73.40.63.28  
04.73.17.73.91  
**N° de fax:** 04.73.17.72.01  
**E-mail:** recrutement-ater.drh@uca.fr  
**Dossier à envoyer à :** 49, BD FRANCOIS-MITTERRAND  
CS 60032  
63001, CLERMONT FERRAND CEDEX 1

**Spécifications générales de cet appel à candidatures :**

**Profil appel à candidatures :** Une contribution aux enseignements STAPS dans le domaine des APA-S et L3 Entraînement Sportif est attendue. La personne recrutée devra s'inscrire dans les programmes de recherche du laboratoire AME2P. Des compétences en biochimie seraient appréciées.  
**Job profile :** A contribution to Sport Science courses in the field of Adapted Physical activities and Sport Training is expected. The recruited person will have to enroll in the research programs of the AME2P laboratory. Biochemistry skills would be appreciated.  
**Champs de recherche EURAXESS :** Other - Biological sciences  
**Mots-clés:** activités physiques et sportives ; performance sportive ; santé

## Informations complémentaires

Aucun poste n'a été publié à temps partiel.

### Comment faire acte de candidature

Les dossiers de candidature ATER pour l'Université Clermont Auvergne doivent être adressés **exclusivement en version papier** au plus tard **le 08 juin 2018** (par voie postale, avant minuit, cachet de la poste faisant foi ou déposés à l'accueil de la Présidence, avant 16 heures) à l'adresse ci-dessous:

Université Clermont Auvergne  
DRH - Pôle développement des compétences  
Service recrutement / mobilité  
49, Bd François MITTERRAND - CS 60032  
63100 CLERMONT-FERRAND Cedex 01

### **Constitution du dossier de candidature :**

-la déclaration de candidature et le Curriculum Vitae renseignés sur ALTAIR et imprimés, auxquels seront joints :

-les différentes pièces demandées en fonction de la situation du candidat voire articles du décret n°88-654 du 7 mai 1988.

Ces pièces doivent être téléchargées sur le site de l'Université :

<http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/> rubrique « recrutement des ATER »

**ATTENTION** : tout dossier reçu ou déposé incomplet, quelle que soit la nature de la pièce manquante, sera déclaré irrecevable ;

- le candidat doit constituer un dossier pour chaque poste sur lequel il souhaite candidater ;

- un candidat déjà ATER à l'UCA qui sollicite un renouvellement doit obligatoirement déposer un nouveau dossier de candidature.

Son dossier sera complété d'un courrier de demande de renouvellement, d'un bilan de l'activité d'enseignement et de recherche de l'année précédente et de l'avis du directeur de la composante ou du département et de l'avis du directeur du laboratoire.

Pour toute information d'ordre administratif uniquement, vous pouvez contacter le service à l'adresse suivante : [recrutement-ater.drh@uca.fr](mailto:recrutement-ater.drh@uca.fr)

### **Pour information, durée possible des contrats d'ATER :**

Type de contrat	Durée totale maximum	Renouvellement
1° ATER fonctionnaire	3 ans	1an si les travaux de recherche le justifient <sup>1</sup>
2° ATER ex allocataires	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
3° ATER enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère	3 ans	1an
4° ATER ex moniteurs	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
5° ATER doctorants (n'entrant pas dans autre catégorie)	1 an	1 an
6° ATER docteurs ou titulaires d'une HDR	1 an	1 an

<sup>1</sup> Le candidat doit fournir une attestation de son directeur de laboratoire

**PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION**

**Décret N° 88-654 du 7 mai 1988**

VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR	Référence décret et durée du contrat
■ Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A	Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique ( <i>joindre le dernier arrêté d'échelon ;</i> )	
- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants – chercheurs ; - copie du diplôme ;	Articles <b>2.1°</b> et 5
- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'HDR	- attestation d'inscription ; - copie du DEA ou du Master ;	3 ans maximum
- non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'HDR mais inscription prévue à la prochaine rentrée	- copie du DEA ou du Master (à nous fournir en cas de nomination en qualité d'ATER) ; - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation ; <i>(L'attestation d'inscription sera à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER)</i>	renouvelable 1 an
■ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant <u>au moins deux ans</u> , titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.	- pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche(*) ;  - copie du diplôme (*) ;  <b>(*)</b> joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français	Articles <b>2.3°</b> et 7  3 ans maximum  renouvelable 1 an
■ Moniteur	- copie du contrat de moniteur et avenant(s) éventuel(s) ;	Articles <b>2.4° ; 12.1</b> et 6
- titulaire du doctorat	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs ; - copie du diplôme ;	1 an maximum  renouvelable 1 an
- n'ayant pas achevé le doctorat	- attestation du directeur de thèse ;	
■ Etudiant et allocataire de recherche en cours de préparation du doctorat	- attestation d'inscription ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité ; - attestation du directeur de thèse ; - copie du contrat d'allocataire et avenant(s) éventuel(s) ;	Articles <b>2.5°</b> et 7.1  1 an maximum  renouvelable 1 an
■ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.	- copie du diplôme ; - attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs ;	Articles <b>2.6°</b> et 7.1. 1 an maximum  renouvelable 1 an